

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de travaux pour la réalisation d'un cheminement PMR et la reprise des espaces verts à La Chevrolière / Passay – Maison des pêcheurs du lac de Grand Lieu.

Dans le cadre de l'aménagement d'un préau et de la mise en accessibilité de la Maison des pêcheurs du lac de Grand Lieu à La Chevrolière, il est nécessaire de mettre également en accessibilité les cheminements extérieurs. La réalisation des travaux des cheminements et de reprise des espaces verts sont donc nécessaires.

Dans cet objectif, Grand Lieu Communauté a lancé une consultation en procédure adaptée le 16 octobre 2023.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 15 Novembre 2023 à 12h00 au plus tard.

2 entreprises ont remis des offres conformes.

Au regard de l'analyse des candidatures, des offres et du classement effectué en application des critères d'attribution définis dans la présente consultation, il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit l'entreprise **Paysage 360** – 98 Grand Rue – 44118 La Chevrolière, pour un montant global et forfaitaire de **33 030.00 € HT**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation réalisée sous la forme d'une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2023 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public relatif à la réalisation d'un cheminement PMR et de la reprise des espaces verts à La Chevrolière / Passay – Maison des pêcheurs du lac de Grand Lieu, à l'entreprise **Paysage 360** – 98 Grand Rue – 44118 La Chevrolière, pour un montant global et forfaitaire de **33 030.00 € HT**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE254-P141223

Publié sur le site internet le : 18/12/23

Fait à La Chevrolière, le 14 décembre 2023
Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 16/12/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté